



Conseil d'administration de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
16 novembre 2017

Original : arabe/chinois/français/
anglais/espagnol/russe

Première session ordinaire de 2018

13 février 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la seconde session ordinaire de 2017, du 29 au 30 août 2017

I. Questions d'organisation

1. La seconde session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations unies à New York, les 29 et 30 août 2017.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la seconde session ordinaire (UNW/2017/L.4) et approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle (UNW/2017/5), tenue les 27 et 28 juin 2017. Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2018, qui se tiendra le 13 février 2018 (voir annexe I), et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2018, en prévision de son adoption lors de la première session ordinaire de 2018.

3. Le Conseil d'administration a adopté cinq décisions : la décision 2017/5 - Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; la décision 2017/6 - Estimations budgétaires intégrées de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2018-2019 ; la décision 2017/7 - Dialogue structuré sur la question du financement : financement du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 ; la décision 2017/8 - Visite sur le terrain du Conseil d'administration d'ONU-Femmes ; et la décision 2017/9 - Réponse de la direction d'ONU-Femmes au rapport du Comité des commissaires aux comptes, figurant à l'annexe II du présent rapport.

II. Déclarations liminaires

4. La Présidente du Conseil d'administration, Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès des Nations unies, a officiellement ouvert la session. S'exprimant en qualité de représentante de son pays, elle a souligné l'engagement de ce dernier à promouvoir l'autonomisation des femmes, ainsi que son appui indéfectible et son partenariat avec ONU-Femmes depuis sa création. C'est ainsi qu'a été créé un bureau de liaison d'ONU-Femmes à Abu Dhabi, le premier du genre dans la région, sous le patronage de la Première Dame des Émirats arabes unis, Son Altesse Sheikha Fatima bint Mubarak.

5. En ce qui concerne respectivement la visite conjointe du Conseil d'administration cette année au Népal ainsi que la visite du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en Inde, la Présidente a souligné qu'elle avait directement observé le travail normatif et intergouvernemental d'ONU-Femmes à New York qui était mis en œuvre au niveau opérationnel sur le terrain. Elle a également observé la manière dont ce travail opérationnel a servi à informer le cycle de développement des normes, la redéfinition de la politique et l'amélioration de la réponse opérationnelle par le biais du processus de réflexion interne d'ONU-Femmes. Elle a souligné que ces visites sur le terrain ont démontré l'immense impact qu'ONU-Femmes a sur le terrain - et la charge de travail sans cesse croissante que l'entité assume pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde, en particulier compte tenu de l'Agenda 2030. Elle a déclaré qu'il était réjouissant de constater le dévouement et le professionnalisme des effectifs d'ONU-Femmes et a invité l'Entité à organiser ses propres visites de terrain du Conseil d'administration sur une base annuelle plutôt que ponctuelle.

6. La Présidente a mentionné que les responsabilités d'ONU-Femmes et ses domaines d'intervention ont été étendus au fil du temps, et que l'organisation comptait presque entièrement sur des contributions financières volontaires pour soutenir son travail. Deux (2) pour cent du budget d'ONU-Femmes proviennent du budget ordinaire de l'ONU et quatre-vingt-dix-huit (98) pour cent de contributions volontaires. Il convient de signaler qu'il ne reste que treize (13) ans avant l'échéance de 2030 pour parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des jeunes filles et qu'il est donc primordial qu'ONU-Femmes dispose de ressources suffisantes pour lutter contre les inégalités entre les sexes et accélérer les progrès. Elle a précisé que l'expertise et l'expérience considérable acquises par ONU-Femmes sont très fortement demandées à l'échelle internationale et que, par conséquent, il est nécessaire de veiller à ce que la capacité de l'Entité à induire le changement ne soit pas entravée par un manque de ressources.

7. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a remercié la Présidente pour son soutien, son dévouement et ses conseils tout au long de son mandat d'une année. Elle a exprimé sa gratitude au Bureau, les remerciant pour leur travail considérable, en particulier pour faciliter les décisions, présider les réunions et favoriser le dialogue entre ONU-Femmes et les États membres, de même qu'entre les États membres eux-mêmes. Elle a également profité de l'occasion pour remercier le Conseil d'administration d'avoir entériné son second mandat.

8. Se référant au nouveau Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021, la Chef de l'Entité a indiqué que, en tant qu'outil de gestion et de planification, le Plan stratégique visait à s'attaquer directement aux causes structurelles de la discrimination et de l'inégalité fondées sur le sexe en abrogeant les lois discriminatoires, en transformant les normes et les stéréotypes sociaux discriminatoires et en renforçant et en soutenant les institutions, de manière à ce qu'elles puissent affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est clairement ressorti qu'une dynamique était déjà à l'œuvre pour le changement en ce qui concerne ces aspects structurels. Elle a pris un moment pour mettre en lumière certains signes de progrès accomplis pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans certaines parties du monde, depuis l'adoption de l'Agenda 2030. Malgré les défis existants et le fait qu'il ait fallu des années pour les relever, ces changements positifs vont avoir des répercussions sur les générations à venir.

9. Elle a déclaré que le Plan stratégique articulait mieux que jamais la manière dont le mandat en matière de soutien normatif, la coordination des Nations unies et les activités opérationnelles d'ONU-Femmes pourraient être mis en œuvre pour avoir un plus grand impact. En évoquant quelques exemples de progrès réalisés dans ces domaines, elle a remercié l'Union européenne pour avoir permis leur collaboration et le système des Nations unies visant à mettre fin à la violence contre les femmes. Elle réaffirme, qu'il s'agisse de la prise pour cible des femmes et des jeunes filles dans les zones de conflit, du harcèlement des femmes qui se portent candidates à des fonctions officielles ou du taux élevé de féminicides dans certaines régions du monde, la violence à l'égard des femmes demeure aujourd'hui encore l'un des obstacles les plus graves à la concrétisation des droits politiques, économiques et sociaux des femmes. C'est l'obstacle principal aux femmes qui existe dans tous les pays, avec des couches cumulatives de discrimination fondée sur l'origine, l'âge, la classe sociale, le handicap, l'éducation, l'appartenance ethnique et le sexe. Elle a réaffirmé que si la violence à l'égard des femmes persistait, la véritable égalité serait par conséquence inexistante.

10. La Chef de l'Entité a souligné que le Plan stratégique comportait cinq grands domaines de réalisation, axés sur des résultats concrets et spécifiques. Par exemple, il est prévu qu'ONU-Femmes continue à soutenir les efforts des États membres pour renforcer et appliquer les normes et règles internationales, à veiller à ce que les femmes puissent bénéficier de la sécurité de leurs revenus, d'un travail décent et d'une autonomie économique, de faciliter la participation d'un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles à la paix et à la sécurité et de bénéficier des efforts de prévention et de l'action humanitaire - y compris en travaillant avec des partenaires pour accroître le financement alloué aux femmes dans la consolidation de la paix et l'action humanitaire. Elle a précisé qu'avec l'appui du Comité, ONU-Femmes continuerait de s'efforcer à améliorer l'évaluation des résultats, afin de pouvoir mesurer pleinement l'étendue de l'impact de ce Plan stratégique.

11. Abordant la question de l'initiative de la Secrétaire générale visant à repositionner le système de développement des Nations unies et à faire en sorte que l'ONU parvienne à la parité des sexes, elle a réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes à ce sujet, soulignant que l'égalité des sexes était le principal domaine de concentration des programmes communs des Nations unies. ONU-Femmes envisage de poursuivre l'identification des mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système des Nations unies, en particulier au niveau national.

12. Concernant le budget intégré, ONU-Femmes a proposé des contributions volontaires prévues de 880 millions de dollars pour 2018-2019 et demandé une appropriation de budget institutionnel de 203,8 millions de dollars. Le budget intégré de deux ans était conforme au Plan stratégique de quatre ans et complété par le financement des contributions statutaires selon le budget ordinaire des Nations unies. Soulignant l'importance qu'elle accordait à la responsabilité, la Chef de l'Entité a souligné que la responsabilité financière avait permis à ONU-Femmes de produire en permanence des audits irréprochables. Elle a fait remarquer que pour que l'Entité maintienne cette tendance, il est important de veiller à ce que, au fur et à mesure de la décentralisation, l'Entité reste active à l'échelle du système, au sein et entre les agences des Nations unies tout en renforçant ses capacités. À cet égard, elle a demandé la revalorisation du poste de Chef de la comptabilité P5 à un poste de Directrice/Directeur adjoint/e, niveau D1, soulignant que le poste de Directrice/Directeur adjoint/e, niveau D1, serait maintenu à un niveau comparable à celui d'un poste de contrôleur, qui pourrait plaider en faveur de la promotion de la parité hommes-femmes dans le budget et les instances financières à l'échelle du système des Nations unies.

13. Il a été mentionné que 193 donateurs, la plupart d'entre eux étant des États membres, ont assuré les moyens financiers d'ONU-Femmes en 2016, et la majorité d'entre eux ont renouvelé et augmenté leurs contributions en 2017. Rien qu'en 2016, 46 États membres ont accru leur soutien financier, 9 pays ont plus que doublé le montant global de leurs contributions volontaires, tandis que 16 pays ont doublé ou plus que doublé leur contribution ordinaire. La Chef de l'Entité a exprimé sa reconnaissance pour ce soutien.

14. Soulignant qu'il était urgent de répondre aux besoins non satisfaits des femmes et des jeunes filles dans le monde entier, elle a déclaré que l'approbation du nouveau Plan stratégique par le Conseil d'administration permettrait à ONU-Femmes de renforcer immédiatement son soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 - en travaillant avec les États membres pour parvenir à une égalité réelle.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

15. La direction à la gestion et à l'administration a présenté le rapport concernant les estimations budgétaires intégrées pour l'exercice biennal 2018-2019, le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ), ainsi que la réponse de la direction à ce sujet. Le budget représente le plan financier qui permet à l'organisation d'avoir les capacités financières et institutionnelles d'accomplir les résultats de son Plan stratégique, et couvre toutes les catégories de coûts et sources de financement, à la fois les ressources ordinaires et autres ressources, au sein d'une unique proposition consolidée. Le budget intégré est ancré sur les principes de gestion fondés sur les résultats et est aligné sur le cadre intégré axé sur les résultats de son Plan stratégique. Afin de livrer un cadre intégré axé sur les résultats, ONU-Femmes continuera de travailler avec les États membres et d'autres partenaires, en particulier pour accroître les ressources ordinaires, qui forment le socle de ses activités, tel que souligné dans l'examen quadriennal complet.

16. Le montant total des ressources prévues pour la période 2018-2019 s'élève à 1 158,7 millions de dollars, dont 880 millions de dollars de contributions volontaires. Sur le montant total des ressources prévues, 460,5 millions de dollars correspondaient

aux ressources ordinaires et 698,2 millions de dollars aux autres ressources. Dans ce budget intégré, 83,8 pour cent des ressources seront dévolues aux activités de développement (y compris l'efficacité du développement), 12,8 pour cent à la gestion, 2,9 pour cent à la coordination du développement des Nations unies et 0,3 pour cent aux activités à objectif particulier. Le taux des coûts de gestion pour 2018-2019 a donc diminué par rapport aux estimations de 2016-2017.

17. Même si le budget ordinaire n'a pas augmenté depuis l'établissement d'ONU-Femmes, il était utilisé pour des mandats intergouvernementaux qui se sont considérablement développés depuis que l'Entité a démarré ses opérations. Le budget ordinaire représentait une très faible partie, seulement 1,7 pour cent, des ressources totales prévues pour l'organisation pour 2018-2019. Compte-tenu des considérations qui précèdent, l'analyse fonctionnelle a été élaborée avec l'objectif d'identifier des postes financés par des ressources extrabudgétaires (contributions volontaires) contribuant au travail intergouvernemental normatif de l'Entité. L'analyse a été basée sur un examen interne du tableau des effectifs, des fonctions, des plans de travail, des descriptions de poste et sources de fonds dans toutes les Divisions. Cinq postes assurant des fonctions intergouvernementales normatives ont été identifiés. Pour assurer le financement des cinq postes proposés à la conversion, une provision de 2 millions de dollars a été incluse dans les estimations du budget intégré 2018-2019. Si l'Assemblée générale des Nations unies décidait d'approuver la proposition d'ONU-Femmes de convertir les cinq postes de contributions volontaires en budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires pour ces postes seraient redirigées vers les activités de programme.

18. L'ACABQ a recommandé que, si l'Assemblée générale approuve l'inclusion des cinq postes mentionnés précédemment selon le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, le Conseil d'administration retirait les coûts correspondants du budget institutionnel 2018-2019, réduirait proportionnellement l'appropriation et augmenterait les ressources concernant les activités du programme. Sous réserve de ses recommandations aux paragraphes 13 et 17 de son rapport, l'ACABQ a également recommandé l'approbation de la composante institutionnelle des estimations du budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2018-2019, et a recommandé également que le Conseil d'administration approuve une appropriation de la somme de 203,8 millions de dollars (brut), y compris 31,4 millions de dollars pour la récupération des coûts des autres ressources.

19. Plusieurs États membres ont pris la parole pour féliciter la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'avoir été élue pour second mandat de quatre ans à la tête d'ONU-Femmes. Ils ont remercié le Bureau dirigé par la Présidente et se sont félicités du vaste processus de consultation pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique, ainsi que des efforts déployés par ONU-Femmes pour parvenir à un équilibre entre les diverses priorités, positions et préoccupations divergentes des États membres. La plupart des États membres se sont dans l'ensemble déclarés en accord avec l'approche du Plan stratégique, ont exprimé l'avis qu'il orienterait l'Entité dans la bonne direction et qu'ils attendaient avec intérêt son adoption à la présente session.

20. Soulignant les résultats obtenus à leurs niveaux nationaux respectifs, les délégations se sont félicitées de l'adhésion d'ONU-Femmes au principe de « ne laisser personne de côté » et des efforts déployés pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des femmes, dans le cadre du Plan stratégique. Des intervenants(e)s se sont félicité(e)s de constater que le Plan

stratégique s'appuyait non seulement sur les enseignements tirés de l'expérience et les récentes recommandations en termes d'évaluation, mais qu'il adoptait en outre une approche plus ciblée et mieux coordonnée du rôle de rassembleur et des partenariats d'ONU-Femmes pour catalyser le changement en faveur des femmes et des jeunes filles. Certaines délégations ont souligné que le travail stratégique visant à garantir le droit des jeunes filles à l'éducation et les droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que les droits reproductifs, était un élément essentiel de ce cadre. L'Entité a été félicitée pour avoir fait preuve de leadership en s'attaquant, par ses programmes, aux obstacles qui empêchent les femmes et les jeunes filles d'exercer leurs droits.

21. De nombreux/ses intervenant(e)s ont réitéré leur soutien entier au mandat tripartite d'ONU-Femmes. Ils/Elles ont noté avec satisfaction que le Plan stratégique était guidé par des normes et règles intergouvernementales clés, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que l'examen des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent.

22. Tout en reconnaissant le caractère intégré du rôle d'ONU-Femmes dans le soutien normatif, la coordination des Nations unies et les activités opérationnelles, plusieurs délégations ont estimé qu'en dépit de la forte demande, une priorité suffisante devait être donnée aux parties normatives et coordinatrices de son mandat. Un intervenant a estimé que l'approche fondée sur les droits de l'homme était un principe directeur reflété dans le Plan stratégique. L'Entité a été félicitée pour avoir souligné le respect de la propriété nationale dans l'exécution de son mandat. Une délégation a souligné que l'essentiel des objectifs de développement durable tenait à l'autonomisation de tous, y compris des femmes et des jeunes filles. Des intervenants se sont félicités de la référence faite aux hommes et aux jeunes garçons dans la promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'aux jeunes en tant que facilitateurs et bénéficiaires d'un monde égalitaire entre les sexes.

23. Certains ont exprimé leur soutien aux budgets institutionnels et intégrés proposés, tandis que d'autres se sont dits optimistes et ont rappelé l'importance du dialogue structuré concernant le financement. L'Entité a été invitée à continuer à tenir activement compte des recommandations de l'ACABQ.

24. Un intervenant a souligné qu'il était essentiel de comprendre les questions d'égalité des sexes du point de vue des pays en développement pour intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de développement. La délégation a en outre déclaré que l'inclusion d'ONU-Femmes dans le domaine de l'action humanitaire à l'échelle du système des Nations unies contribuerait à atténuer les effets négatifs que les femmes et les jeunes filles subissent dans les situations de crise et de catastrophe naturelle. Elle a précisé que le Plan stratégique devrait être guidé par le nouvel examen quadriennal complet et la priorité accordée aux pays les moins avancés - en particulier dans leur mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En outre, ONU-Femmes a été invitée à adopter une approche organisationnelle pour remédier à la fracture numérique entre les hommes et les femmes, à l'inclusion financière et au renforcement des capacités nationales pour atteindre les objectifs de l'Entité.

25. Certains États membres se sont félicités des efforts déployés par l'Entité pour améliorer le cadre intégré de résultats et de ressources, tout en notant toutefois qu'il

était encore possible d'améliorer la définition d'un enchaînement logique entre les réalisations et de résultats. Pour eux, il s'agissait d'un volet essentiel pour qu'ONU-Femmes soit en mesure de rendre compte à tous les niveaux du cadre. Ils ont exhorté les bureaux régionaux et les bureaux nationaux d'ONU-Femmes à veiller à ce qu'ils tiennent compte des priorités et de l'orientation du Plan stratégique dans leurs propres stratégies et plans d'activités.

26. Une délégation a estimé que les indicateurs du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources auraient pu être plus solides pour faciliter une meilleure évaluation de la manière dont ONU-Femmes renforce les droits des femmes et des jeunes filles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, en particulier les droits des femmes et des jeunes filles en situation de handicap.

27. Il a été expressément demandé à ONU-Femmes d'accroître sa présence dans la région du Pacifique, en s'appuyant sur les paragraphes 10 et 11 de l'Examen quadriennal complet du programme, qui demandent au système des Nations unies pour le développement de « continuer à aider les pays en développement et de s'attaquer, dans les limites des ressources et des mandats existants, aux problèmes particuliers auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables ». Il a été mentionné que le Pacifique était le plus vulnérable aux effets des catastrophes naturelles et que les déplacements de femmes et d'enfants, dus aux effets des changements climatiques, méritaient une attention particulière pour les femmes confrontées à ces situations. Un État membre a rappelé l'importance de fournir une assistance aux États membres qui en feraient la demande.

28. Un État membre a exprimé son soutien à l'initiative du programme phare, qui vise à accroître les ressources, augmenter son impact et obtenir des résultats durables sur le terrain. D'autres délégations ont souligné l'importance de la mobilisation des ressources, y compris la nécessité de diversifier la base des donateurs, en appelant à la poursuite des investissements dans les activités qui renforceraient la confiance des partenaires. Certains États membres ont exhorté l'Entité à mobiliser des sources privées de capitaux, appelant à un équilibre dans l'ambition de mobiliser des ressources, avec une évaluation approfondie des recettes et des budgets escomptés, ainsi qu'une focalisation stratégique sur l'établissement des priorités. Un intervenant a invité ONU-Femmes à rendre davantage visibles les résultats positifs obtenus grâce au financement de base, tandis que d'autres ont apprécié le travail de l'Entité concernant l'innovation, soulignant que le climat financier changeant exigeait des approches novatrices. Une délégation a précisé que le montant des contributions volontaires ne devrait pas influencer sur le niveau de l'assistance fournie aux États membres intéressés.

29. En ce qui concerne le programme de réforme de l'ONU, un État membre a estimé qu'il était possible d'atteindre un renforcement de l'Organisation des Nations unies en assurant une optimisation des ressources en toute transparence et en mettant l'accent sur quatre grandes questions : leadership, efficacité, responsabilité et résultats, et il a précisé que ces priorités en matière de réforme étaient inscrites dans le récent rapport du Secrétaire général sur la réforme.

IV. Dialogue structuré sur le financement

30. Rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : Le financement du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 a été présenté par la

Directrice des partenariats stratégiques. Le dialogue structuré s'est révélé particulièrement important compte tenu du triple mandat unique d'ONU-Femmes, qui a nécessité un financement adéquat pour chacune de ses parties composantes. ONU-Femmes a tiré profit de ses trois fonctions de soutien normatif, de coordination du système des Nations unies et des activités opérationnelles d'une manière intégrée pour des résultats transformateurs. Ces trois fonctions doivent être supportées par : (i) la gestion des connaissances, la planification stratégique et la gestion de la performance ; (ii) un solide centre de connaissances, une plaidoirie et des partenariats stratégiques avec la société civile - en incluant les jeunes et les groupes de femmes - ainsi que le secteur privé ; et (iii) la gestion opérationnelle, la gestion des ressources humaines et la responsabilisation. ONU-Femmes s'appuie sur trois sources principales de financement pour soutenir la pleine exécution de son mandat : (I) les quotes-parts également appelées « ressources » ; (ii) ressources ordinaires également appelées « ressources de base » ou contributions volontaires non affectées ; (iii) autre ressources également appelées « ressources autres que les ressources de base » ou contributions volontaires affectées.

31. Entre 2012 et 2016, ONU-Femmes a globalement connu une croissance des revenus d'environ 9,5 pour cent par an. Entre 2012 et 2014, ONU-Femmes a connu une croissance stable et relativement élevée, en 2015, le chiffre d'affaires a diminué et, en 2016, la croissance a repris, bien qu'inférieure aux prévisions. L'organisation a tiré parti de cette croissance pour donner une impulsion aux points suivants : (i) remplir ses fonctions normatives de soutien et de coordination du système des Nations Unies ; (ii) presque doubler ses activités opérationnelles depuis 2011 ; (iii) améliorer la gestion axée sur les résultats ; et (iv) recevoir des résultats d'audit positifs chaque année.

32. Pour un élargissement rapide des ressources, ONU-Femmes a continué de renforcer son approche de la mobilisation des ressources. L'organisation a lancé un processus d'évaluation des tendances et des leçons apprises sur le développement des ressources en général, a analysé les risques et les opportunités des divers segments des flux de revenus actuels et futurs et a initié des ajustements à ses priorités, approches et systèmes. Ce rapport résume ces efforts, qui ont fondé les projections de croissance pour la période 2018-2019 et les estimations préliminaires de la croissance pour 2020-2021.

33. Les États membres ont félicité ONU-Femmes pour son travail de mobilisation des ressources et d'engagement des donateurs non traditionnels et non étatiques. Ils ont apprécié le rapport et la qualité de l'analyse entreprise. Un intervenant a demandé que l'on précise quelles fonctions seraient financées au moyen des ressources de base et d'autres sources de financement « neutres », dans le cadre des futurs dialogues. La délégation a noté qu'il était important que ces ressources soient utilisées pour le travail normatif d'ONU-Femmes aux niveaux mondial et national.

34. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'ONU, il a été souligné que le Dialogue structuré sur le financement devrait également indiquer la manière dont les résultats à l'échelle du système seraient financés. Il a été demandé à ONU-Femmes de préciser dans les futurs rapports annuels la manière dont elle a hiérarchisé ses priorités dans le cadre du Plan stratégique et des critères de présence dans les pays, lorsque les objectifs de mobilisation des ressources ne se concrétisaient pas. ONU-Femmes a été félicitée des efforts déployés pour mobiliser des sources de financement de base et d'autres sources de financement, et a été invité à poursuivre

le dialogue structuré sur le financement à un autre niveau en jouant un rôle proactif dans l'engagement de dialogues stratégiques avec les États membres et les donateurs non étatiques. Un État membre a relevé que des efforts seraient faits pour mieux cibler les programmes, équilibrer le portefeuille et unifier les activités. Ils se sont félicités du projet de l'Entité de travailler à l'amélioration du financement conjoint et en commun.

35. L'ONU-Femmes a été priée de poursuivre ses efforts pour assurer la transparence en ce qui concerne les ressources financières et leur utilisation. Les autres États membres ont été invités à accroître leurs contributions aux ressources de base d'ONU-Femmes, afin que l'Entité soit en mesure de s'acquitter de son triple mandat très important.

V. Questions relatives à l'audit

36. La direction de la division de la gestion et de l'administration et la ou le Chef de la comptabilité ont introduit et présenté un examen des états financiers vérifiés et la réponse de la direction au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

37. L'ONU-Femmes a continué d'améliorer les systèmes pour la gestion et les rapports de la performance, la responsabilité financière, l'audit, la gestion des ressources humaines, la gestion des risques et l'infrastructure opérationnelle, et est dotée d'une fonction d'évaluation robuste et indépendante. En 2016, l'organisation a reçu un cinquième rapport d'audit sans réserve consécutif, confirmant que les états financiers étaient conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et que les opérations examinées dans le cadre de l'audit étaient conformes à tous les aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière d'ONU-Femmes. Au terme de la troisième année de son plan stratégique, la réalisation des objectifs d'ONU-Femmes, y compris des objectifs révisés à mi-parcours, a été positive. Au total, 71 pour cent des cibles de développement ont été atteintes ou sont en voie de l'être. En dépit de ressources limitées, les résultats et accomplissements ont été nombreux, avec 79 et 76 pour cent de résultats obtenus ou en voie de l'être, respectivement.

38. La direction d'ONU-Femmes s'est engagée à donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Pour l'exercice 2015, quatre des 17 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes ont été appliquées et 13 sont en cours d'application. Pour l'exercice 2014, quatre des 12 recommandations ont été mises en œuvre et huit sont en cours d'application.

39. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations ont remercié ONU-Femmes pour son rapport financier annuel et le Comité des commissaires aux comptes pour les rapports présentés. Elles se sont félicitées des progrès importants accomplis par ONU-Femmes dans la mise en œuvre des priorités stratégiques, de l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que du renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation. Il a été mentionné que la présentation de ces rapports leur assurait que les fonds étaient utilisés de manière appropriée et conforme aux normes comptables reconnues. Dans cet esprit, il a été démontré que ONU-Femmes a continué de progresser dans l'élaboration de processus, de procédures, de règles et de règlements solides et de capacités du personnel, ce qui a accru l'efficacité de ses opérations. En outre, le rapport d'audit sans réserve a donné l'assurance que

les affaires financières de l'Entité étaient gérées de manière adéquate et que sa capacité dans ce domaine continuait de croître.

40. Les États membres ont reconnu les efforts déployés par ONU-Femmes pour résoudre les problèmes mis en avant par les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes, notant que 17 % des recommandations formulées dans les rapports des années précédentes n'avaient toujours pas été appliquées, et ont invité ONU-Femmes à les examiner.

41. En outre, le rapport de cette année a relevé des domaines dans lesquels de nouvelles améliorations pourraient être apportées, comme l'optimisation des ressources, la gestion des risques, la présence dans les pays et la gestion des programmes.

42. Il a été mentionné que plusieurs questions relatives à l'optimisation des ressources devaient être améliorées. En ce qui concerne la gestion des voyages, le Comité des commissaires aux comptes s'est dit préoccupé par la mise en œuvre de la politique des Nations unies relative aux voyages et a recommandé que ONU-Femmes réalise des économies grâce à une meilleure application de cette politique. Les délégations ont également pris note des recommandations formulées en ce qui concerne la gestion des prestataires de services d'ONU-Femmes et ont invité l'Entité à obtenir le meilleur rapport qualité-prix dans ce domaine.

43. Il a été fait mention des constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'absence de plans complets d'atténuation des risques. Tout en reconnaissant les mesures prises par ONU-Femmes pour identifier les risques, le rapport indique que la gestion des risques n'est pas bien documentée. Les délégations ont reconnu que ONU-Femmes s'employait à améliorer les directives et les outils pour faire face aux risques, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, et ont souligné que l'Entité devait continuer à renforcer en priorité la gestion des risques.

44. En ce qui concerne l'absence de notes de politique et d'orientation qui régissent l'établissement de présences nationales sur le terrain, la nécessité d'élaborer des analyses de rentabilisation pour les programmes existants et la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour travailler dans les États fragiles et touchés par des conflits, les États membres ont reconnu les efforts déployés pour mettre en place un outil d'évaluation de la présence nationale. Ils ont encouragé ONU-Femmes à prendre des mesures pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ce domaine, afin d'atteindre les résultats escomptés.

45. En ce qui concerne la gestion des programmes, les insuffisances signalées par le Comité des commissaires aux comptes dans la sélection et la gestion des partenaires d'exécution, ainsi que l'absence de directives et de critères pour déterminer et justifier les dépenses d'appui, ont été relevées. Les retards dans le suivi, l'évaluation et les plans de recherche, ainsi que dans l'établissement des rapports aux donateurs, ont également été mentionnés, où le Comité des commissaires aux comptes a constaté que seulement 39 % des rapports avaient été présentés à temps. Des retards ont également été constatés dans la liquidation des avances aux partenaires d'exécution et dans la clôture financière des projets. L'ONU-Femmes a été invitée à traiter les retards mis en évidence par le Comité des commissaires aux comptes pour accroître l'efficacité générale de la gestion des programmes.

46. De manière plus générale, ONU-Femmes a été invitée à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Les États membres ont recommandé de donner la priorité à ceux qui présentent un risque important. Ils ont demandé à ONU-Femmes de fournir à l'avenir des informations plus détaillées sur la suite qu'elle donnerait aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concerne les bureaux responsables, les niveaux de priorité, les jalons et les objectifs pour la mise en œuvre des changements et des améliorations.

47. Les délégations se sont félicitées de la détermination de l'Entité à faire en sorte que ses ressources soient utilisées de manière efficace, efficiente et durable afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en faveur des femmes et des jeunes filles dans le monde entier, et ont remercié la direction d'ONU-Femmes de l'attention sérieuse qu'elle a accordée au rapport du Comité des commissaires aux comptes et se sont réjouies de la perspective d'améliorations futures.

48. La ou le Chef de la comptabilité a indiqué que les rapports aux donateurs avaient été décentralisés et que le suivi de ces rapports avait été amélioré. La clôture financière des projets a également été automatisée.

49. La direction des programmes a souligné que ONU-Femmes mettait en œuvre la politique de récupération des dépenses. De plus, les capacités de gestion de projet ont été renforcées en identifiant quatre grandes catégories : les risques, la gestion multipartite, les leçons apprises et les budgets. En ce qui concerne la présence dans le pays, l'entité travaille avec divers outils pour analyser les besoins.

50. La direction de la division de la gestion et de l'administration a affirmé que toutes les opinions et orientations présentées par les États membres étaient prises très au sérieux. En ce qui concerne la gestion et l'atténuation des risques, elle a souligné que ONU-Femmes avait bien progressé dans la mise en place du système de gestion des risques et que le taux de conformité à l'identification des risques était de 100 %. Également, que le taux d'application des recommandations de l'audit externe avait augmenté.

VI. Évaluation

A. Méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2016

51. La direction du Bureau indépendant d'évaluation par intérim a présenté la méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2016. Cette méta-analyse compile et synthétise les informations générées par 36 évaluations. Elle transforme ces indications en une connaissance accessible pour le futur renforcement systématique de la programmation, de l'efficacité organisationnelle et de la fonction d'évaluation. L'analyse aidera également à façonner la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021. La méta-analyse a pris en compte les observations selon les directives méthodologiques du Réseau pour l'évaluation du développement du Comité d'aide au développement (CAD-EVALNET) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'évaluation de l'efficacité du développement : pertinence, efficacité, productivité, durabilité et culture des résultats, ainsi que des perspectives sur les moteurs du changement (indications, données et statistiques, pôle de connaissances,

constitution d'alliances et mouvement pour le changement, innovation et technologies) identifiées dans le projet de Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021. Cette analyse présente également les progrès réalisés par ONU-Femmes selon les critères OCDE/CAD susmentionnés comparés aux rapports de méta-analyses antérieurs.

52. Il est ressorti des résultats généraux que les interventions d'ONU-Femmes ont maintenu de bons niveaux de performance en termes de pertinence et d'efficacité. De nouveaux éléments attestent également d'une amélioration substantielle des systèmes de gestion axée sur les résultats, alors que la durabilité et l'efficacité sont les plus susceptibles de faire l'objet d'améliorations continues. Les cinq résultats individuels ont été résumés comme suit :

Résultat n° 1 : Pertinence - La pertinence des interventions d'ONU-Femmes a été de plus en plus positive depuis 2013 avec l'amélioration des relations avec ses partenaires comme dernière amélioration.

Résultat n° 2 : Efficacité - La mise en place des capacités décentralisées a été centrale dans le renforcement du leadership d'ONU-Femmes dans le domaine de l'égalité des sexes. Étendre ce rôle de leadership à l'échelon national nécessite une intégration plus proche de la coordination opérationnelle et de la programmation dans le cadre des Notes stratégiques.

Résultat n° 3 : Efficience - Les systèmes d'ONU-femmes soutiennent l'utilisation efficace des ressources actuellement disponibles pour l'organisation. Ceci représente une amélioration des taux au fil des années.

Résultat n° 4 : Durabilité - La durabilité sur l'ensemble du portefeuille opérationnel d'ONU-Femmes s'est révélée comme étant fluctuante, avec des indications que les résultats vont vraisemblablement continuer à croître lorsqu'ils auront été soutenus par des cycles de programmation plus longs ; et

Résultat n° 5 : Gestion fondée sur les résultats - Les évaluations ont identifié une adéquation renforcée des systèmes d'ONU-Femmes de gestion fondée sur les résultats par rapport aux années précédentes, ce qui valide grandement l'efficacité du travail accompli récemment visant à mettre en œuvre le système de gestion des résultats institutionnels et l'objectif organisationnel de cette gestion.

53. Les résultats de la synthèse qualitative, puisque ceux-ci sont liés aux moteurs du changement énoncés dans le projet de Plan stratégique pour la période 2018-2021, ont été exposés. L'analyse a appliqué une approche prospective afin de façonner les perspectives institutionnelles alors qu'ONU-Femmes opère la transition vers la mise en œuvre de son nouveau Plan stratégique. Les quatre observations suivantes ont été identifiées :

Observation n° 1 : Indications, données et statistiques - Les interventions axées sur le renforcement des capacités visant à produire et utiliser les données représentent une force émergente pour ONU-Femmes à l'échelon national. Tandis que ces efforts n'ont pas encore été totalement consolidés en tant qu'atout institutionnel déterminant, le nouveau Plan stratégique pour la période 2018-2021 propose de traiter ce besoin. Cependant, des indications plus nombreuses et plus robustes sont requises, notamment des indications d'évaluation, pour ce qui est du travail avec les jeunes, les hommes et les garçons et de la coopération sud-sud.

Observation n° 2 : Pôle de connaissances - Le rôle d'ONU-Femmes en tant que pôle des connaissances aux échelons national, régional et mondial apparaît comme le pilier de son efficacité actuelle et future visant à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Observation n° 3 : Création d'alliances - Faciliter les relations et dialogues constructifs entre les diverses parties prenantes est central à l'efficacité d'ONU-Femmes quelque soit le contexte national. Les partenariats constituent le domaine possédant le plus grand potentiel d'accroître la pertinence des interventions d'ONU-Femmes, avec un argument solide pour tirer parti des récents succès en améliorant les relations de partenariats afin de construire une plus grande efficacité.

Observation n° 4 : Innovation et technologie - Bien que les indications évaluatrices concernant les stratégies d'innovation numérique d'ONU-Femmes ne soient pas encore disponibles, les évaluations soulignent l'efficacité des procédés traditionnels innovants dans la promotion de la participation, de la co-création et la cohésion sociale. De plus, elles indiquent la nécessité d'avoir plus de preuves d'évaluation concernant les approches innovantes pour le travail avec certains groupes, en particulier les jeunes, les hommes et les garçons.

54. La réponse de la direction à ce sujet a été présentée par la direction des programmes.

B. Plan d'évaluation interne 2018-2021

55. Le Plan d'évaluation interne 2018-2021 a également été présenté. Comme indiqué dans son résumé, son but était de fournir un cadre cohérent dans lequel des données d'évaluation utiles sont produites systématiquement sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des travaux menés dans le cadre du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021. Ce Plan d'évaluation interne a été élaboré sur la base du Plan d'évaluation précédent et décrit les évaluations que le Bureau indépendant d'évaluation doit gérer au cours de la période 2018-2021, conformément au Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021.

56. Les évaluations proposées ont été sélectionnées en fonction des paramètres et des exigences de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes et d'un vaste processus de consultation avec le Groupe élargi de gestion d'ONU-Femmes (qui comprend l'Équipe dirigeante, tous les directeurs régionaux et tous les chefs des divisions et unités du siège), les membres du Conseil d'administration, les membres du Groupe d'évaluation des Nations unies et les parties prenantes de la société civile afin d'assurer la pertinence du Plan d'évaluation interne. Le montant total des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'évaluation interne est estimé à 1,65 million de dollars sur quatre ans, à l'exclusion des dépenses de personnel et des autres dépenses liées au renforcement de la fonction d'évaluation décentralisée, à la promotion de la cohérence des Nations unies et au renforcement des capacités nationales d'évaluation. L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan sera rendu compte dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation présenté chaque année au Conseil d'administration, ainsi qu'au Comité mondial d'évaluation et à l'Équipe dirigeante. Les principaux risques qui pèsent sur la mise en œuvre du Plan d'évaluation sont liés à la mobilisation de ressources suffisantes, au maintien des

effectifs et, plus largement, à toute question majeure affectant la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes.

57. Dans une déclaration conjointe de plusieurs États membres concernant les deux documents présentés au titre des points de l'ordre du jour, il a été mentionné que la méta-analyse démontrait le rôle prépondérant joué par ONU-Femmes dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la façon dont elle contribuait de manière cohérente et efficace aux résultats du développement, aux politiques nationales et aux besoins des femmes grâce au renforcement des capacités décentralisées. Les États membres ont également relevé avec satisfaction l'amélioration du système de gestion axée sur les résultats. L'efficacité des systèmes dans la mise en œuvre des programmes reste un défi relevant des partenaires d'exécution, et les États membres se sont renseignés sur la manière dont ONU-Femmes améliorerait les procédures de programme et la sélection des partenaires à l'avenir.

58. Les États membres ont en outre insisté sur le renforcement de la propriété des acteurs nationaux, par exemple en ce qui concerne l'amélioration de la budgétisation axée sur l'égalité des sexes. Ils ont également souligné l'importance des données et des statistiques, et encouragé ONU-Femmes à travailler avec des partenaires pour renforcer les capacités à cet égard.

59. En ce qui concerne le Plan d'évaluation interne, les États membres ont souligné l'importance de ces évaluations et se sont enquis des fonds disponibles pour les évaluations conjointes.

60. En réponse aux questions et observations formulées, la direction des programmes a précisé que le processus de sélection des partenaires d'exécution avait été amélioré grâce à l'analyse des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales et à la participation des parties prenantes au processus de sélection, afin d'accroître la transparence. Les évaluations décentralisées ont permis de sélectionner des pays plus expérimentés, ce qui a donc permis d'améliorer les résultats obtenus.

61. La direction du Bureau indépendant d'évaluation par intérim a mentionné que les ressources nécessaires aux évaluations conjointes devront être mobilisées séparément, mais que des économies seront également réalisées grâce au partage des charges entre plusieurs agences.

VII. Visites sur le terrain

62. La Présidente du Conseil d'administration a présenté le rapport sur la visite commune au Népal effectuée par les Conseils d'administration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui s'est tenue du 17 au 22 avril 2017. La délégation de 20 membres du Conseil d'administration était conduite par Walton Alfonso Webson, Représentante permanente d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations unies et Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF. Elle a également fait part de son impression sur la visite du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en Inde, qui s'est concentrée sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes.

63. L'objectif de cette visite conjointe sur le terrain était d'aider les membres du Conseil d'administration à comprendre comment et dans quelle mesure les organisations contribuent à la réalisation des plans de développement nationaux et des objectifs des programmes mondiaux des Nations unies. La visite devait démontrer le rôle du système des coordonnateurs résidents dans la coordination et la cohérence du système des Nations unies, compte tenu de l'objectif de « prestation unique », d'harmonisation et de coordination entre les fonds et programmes des Nations unies, de la propriété nationale des programmes mis en œuvre par les organismes des Nations unies et de la pertinence des questions thématiques qu'ils abordent ainsi que de leurs objectifs, y compris les objectifs de développement durable.

64. La Présidente a remercié le bureau ONU-Femmes Inde et le Secrétariat ONU-Femmes, qui ont organisé un programme d'activités passionnant. Elle a exprimé sa gratitude en particulier envers la Représentante d'ONU-Femmes, Rebecca Tavares, pour avoir mis en évidence la valeur ajoutée de la présence d'ONU-Femmes sur le terrain, et envers la Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Asie et le Pacifique, Miwa Kato, pour s'être jointe au voyage et avoir partagé son expertise.

65. Elle a également exprimé sa gratitude envers les gouvernements du Népal et de l'Inde pour leur chaleureuse hospitalité et pour avoir facilité la tournée, où les membres du Conseil ont pu constater directement l'immense impact d'ONU-Femmes sur leur pays en partenariat avec leurs gouvernements.

66. Lors de la visite sur le terrain du Conseil d'administration en Inde, elle a affirmé que Bhopal était particulièrement mémorable, compte tenu de l'impact positif du programme sur les villes et les espaces publics d'ONU-Femmes sur ses bénéficiaires. Elle a indiqué que ce programme élabore, met en œuvre et évalue des outils, des politiques et des approches globales pour prévenir le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexuelle à l'égard des femmes et des jeunes filles dans différents contextes et y réagir. Il a d'abord été lancé à New Delhi aux côtés de quatre autres grandes villes du monde. Suite à son succès, le gouvernement indien a décidé de reprendre ce modèle réussi d'ONU-Femmes et de reproduire le programme à Bhopal. Il s'agit, a-t-elle dit, d'un excellent exemple de la façon dont les gouvernements peuvent développer et transférer les meilleures pratiques relevant des programmes d'ONU-Femmes. Elle a mis en avant le lancement d'un programme phare mondial sur l'énergie durable, l'entrepreneuriat et l'accès pour les femmes, résultat du partenariat d'ONU-Femmes avec le Ministère de l'énergie et le Programme des Nations unies pour l'environnement. Ce programme a identifié et éliminé les obstacles structurels spécifiques aux femmes entrepreneurs, améliorant l'utilisation productive de l'énergie durable par les femmes, et augmentant la participation et le leadership des femmes dans l'élaboration de politiques énergétiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il s'agissait du premier programme d'ONU-Femmes en Inde dans lequel le Gouvernement indien a d'abord versé une contribution équivalente à celle de l'ONU, puis a mobilisé ce partenariat fondamental pour obtenir des fonds supplémentaires de l'agence de développement du Royaume-Uni afin d'appuyer le programme. Il s'agit là d'un excellent exemple de la façon dont les bureaux nationaux d'ONU-Femmes utilisent l'architecture des initiatives de programme phares pour assurer la propriété nationale et diversifier le portefeuille de partenariats d'ONU-Femmes.

67. Elle a estimé que cette visite sur le terrain démontrait également le mandat tripartite unique et efficace d'ONU-Femmes, à savoir : premièrement, l'application

des normes ; deuxièmement, la réponse opérationnelle aux niveaux national et régional ; et troisièmement, la coordination du système des Nations unies en matière d'égalité des sexes. Elle a précisé que la visite sur le terrain avait renforcé sa conviction que ONU-Femmes pouvaient et devaient jouer un rôle essentiel dans la direction des efforts visant à autonomiser les femmes et à promouvoir l'égalité des sexes dans le monde.

68. La Présidente a demandé au Conseil d'administration de continuer à soutenir ONU-Femmes afin que son équipe mondiale puisse s'acquitter de son mandat essentiel.

69. La délégation népalaise a remercié le Président du Conseil et toute l'équipe pour leur travail. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a également été remerciée pour son leadership, ainsi que l'équipe nationale ONU-Femmes au Népal pour les services qu'elle a rendu au Népal. Il a été indiqué que si la visite conjointe sur le terrain avait permis aux membres du Conseil d'administration de se faire une idée des activités des agences des Nations unies au Népal, elle avait également donné aux autorités gouvernementales l'occasion d'interagir directement avec les organes directeurs les plus hauts placés de ces entités des Nations unies. La délégation s'est félicitée des observations positives formulées dans le rapport concernant la contribution de l'équipe nationale des Nations unies à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et a reconnu qu'il restait beaucoup à faire pour utiliser efficacement les ressources en vue d'un engagement constructif avec le Gouvernement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été mentionné que pour permettre une utilisation efficace des ressources, il serait important d'identifier le chevauchement et la duplication avec l'équipe nationale des Nations unies et entre les agences d'exécution ; et de rechercher les groupes les plus vulnérables dans les régions reculées du pays, plutôt que d'allouer continuellement des ressources aux seules zones les plus accessibles. Le Gouvernement népalais poursuit son partenariat constructif avec ONU-Femmes et tous les partenaires et parties prenantes du développement pour la mise en œuvre de leur constitution.

70. La délégation de l'Inde a souligné l'attachement de l'Inde au travail d'ONU-Femmes depuis sa création aux niveaux national et international, ainsi que sa contribution financière en faveur de l'organisation. L'Inde a pris des mesures décisives pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce à des approches multisectorielles et la délégation indienne espère que cette visite a permis de mieux comprendre l'ampleur de la collaboration. La délégation attend avec intérêt de poursuivre la collaboration avec ONU-Femmes et son assistance technique en tenant toujours compte des différents contextes politiques et économiques.

VIII. Exposé :

Réponse opérationnelle de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes République du Rwanda

71. La Représentante par intérim d'ONU-Femmes, en République du Rwanda, a exposé le travail d'ONU-Femmes au Rwanda à la suite d'une présentation vidéo. Elle a souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient intégrées dans tous les cadres de développement nationaux, y compris Vision 2020, la Stratégie

de développement économique et de lutte contre la pauvreté (EDPRS II), le programme de sept ans du Gouvernement. Les principes de l'égalité des sexes ont également guidé la formulation de Vision 2050 et de la prochaine Stratégie III de développement économique et de lutte contre la pauvreté 2018-2023. La politique nationale relative à la problématique hommes-femmes et son Plan stratégique pour la période 2016-2020 guident la mise en œuvre des engagements du pays en matière d'égalité des sexes.

72. Avec plus de 200 000 signatures recueillies, le Rwanda mène la campagne HeforShe, qui vise à promouvoir un changement d'attitude et de mentalité chez les hommes et les jeunes garçons. Le Président de la République du Rwanda, l'un des dix défenseurs mondiaux du HeforShe, a pris trois engagements spécifiques : promouvoir la formation et l'enseignement professionnel des jeunes femmes, réduire le fossé numérique entre les hommes et les femmes d'ici 2020 et éliminer la violence à l'égard des femmes. Dans cet environnement favorable et en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et One UN family, ONU-Femmes Rwanda apporte une contribution significative à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, avec un accent particulier sur le leadership et la participation politique, l'autonomisation économique, la fin de la violence contre les femmes et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la réponse humanitaire.

IX. Clôture

73. Suite à l'adoption de la décision 2017/5 relative au Plan stratégique pour la période 2018-2021 de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les États-Unis, l'Égypte, le Yémen, le Chili, le Cameroun, Bahreïn, le Brésil et la Fédération de Russie ont exposés leurs déclarations. Les déclarations sont accessibles via l'enregistrement de la session sur <http://webtv.un.org/search?term=un+women+executive+board> ou sur PaperSmart <http://papersmart.unmeetings.org/en/executive-boards/un-women/>.

74. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a remercié la Présidente et son Bureau pour leur dévouement et les consultations qu'ils et elles ont mené entre et au sein des États membres, en leur assurant que leurs conseils étaient fortement appréciés. Elle a également remercié le personnel d'ONU-Femmes et tous les responsables qui ont apporté leur contribution aux différents aspects du Plan stratégique. Elle a apprécié le compte rendu de la visite du Président en Inde et a remercié les autres membres du Conseil qui ont pris part au voyage, ainsi que le personnel dont le travail a été si important. Elle a exprimé sa gratitude pour tous les points de vue partagés concernant la visite conjointe au Népal, en particulier les déclarations faites par les représentants du Rwanda, du Népal et de l'Inde, qui ont souligné que le travail d'ONU-Femmes n'était pas isolé des intérêts nationaux et œuvrait en partenariat avec les États membres.

75. La Présidente du Conseil a remercié les vice-présidents pour leur collaboration et leur volonté de faciliter les négociations, ainsi que sa propre équipe pour leur soutien. Elle a remercié les États membres pour leur collaboration et leur flexibilité et a également remercié l'équipe du secrétariat du Conseil d'administration ainsi que tout le personnel des Nations Unies pour leur soutien. La séance a été ajournée.

Annexe I

Ordre du jour provisoire et plan de travail pour la première session ordinaire du 13 février 2018

1. Questions d'organisation
2. Évaluation
3. Questions diverses

Plan de travail

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 13 février	10 h - 13 h		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de la Présidente/du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la première session ordinaire de 2018 • Adoption du rapport de la seconde session ordinaire de 2017
		2	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la contribution ONU-Femmes à la participation politique et au leadership
	15 h - 18 h		Exposé sur la stratégie d'innovation pour accélérer les efforts en faveur de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes Séance d'information sur la réponse opérationnelle au niveau national : Haïti Exposé sur le suivi ONU-Femmes des recommandations du Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA
		3	Questions diverses
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la session annuelle de 2018

- Adoption du plan de travail annuel pour 2018

Clôture de la session

- Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Présidente/du Président du Conseil exécutif

Annexe II

Décision 2017/5 - Plan stratégique 2018-2021 de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* avec satisfaction des travaux préparatoires effectués et des différents ateliers informels et séances d'informations avec le conseil d'administration et les autres parties prenantes concernées sur le processus d'élaboration du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 et approuve ce Plan stratégique ;
2. *demande* à ONU-Femmes de mettre en œuvre son Plan stratégique conformément à la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les documents finaux de ces examens, ainsi qu'aux instruments, normes et résolutions applicables des Nations unies qui appuient, traitent et contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et à la promotion de la femme, ainsi qu' à l'Agenda pour le développement durable de 2030, avec l'accord et le consentement du pays hôte, en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux de développement nationaux et en respectant l'espace politique national, tout en restant conforme aux règles et engagements internationaux correspondants ;
3. *réaffirme* que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi mondial et une condition indispensable du développement durable et qu'elle doit donc continuer d'être la priorité absolue et l'objectif fondamental des activités opérationnelles du système des Nations unies pour le développement, y compris ONU-Femmes ;
4. *demande* qu'ONU-Femmes, dans la mise en œuvre de son plan stratégique, continue de jouer un rôle central dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et en soutenant les États membres, à leur demande, en coordonnant le système onusien et en mobilisant la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes d'intérêt, à tous les niveaux, pour soutenir la mise en œuvre complète, efficace et accélérée de la Déclaration et Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes de l'Agenda 2030 ;

5. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif de soumettre au Comité exécutif, à sa session annuelle 2018, le rapport final du progrès sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2017 ;
6. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif de soumettre au Comité exécutif, au début de sa session annuelle 2019, le rapport annuel du progrès sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, et de fournir des mises à jour lors de ses sessions ordinaires en 2020, 2021 et 2022 ;
7. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif d'entreprendre un examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, qui comprend une évaluation des résultats obtenus, de l'efficacité des coûts, des évaluations et des progrès accomplis dans la réalisation de la vision du Plan stratégique, en tenant compte des décisions prises par les États membres sur les propositions du Secrétaire général en réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, et de présenter les conclusions de cet examen dans son rapport annuel au Conseil d'administration en 2020 ;
8. *prend note* du chapitre commun aux plans stratégiques du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes ; demande à ONU-Femmes si des modifications sont apportées au chapitre pour l'aligner sur le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP après son approbation par leurs conseils d'administration respectifs et le soumettre à nouveau pour approbation par le Conseil d'administration ; et encourage ONU-Femmes à fournir des informations sur ses activités dans son rapport annuel et, le cas échéant et selon qu'il conviendra, à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

Décision 2017/6 - Estimations de budget intégré pour l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* des estimations de budget intégré d'ONU-Femmes pour la période 2018-2019, qui couvrent toutes les catégories de coûts et toutes les sources de financement (ressources ordinaires et autres ressources) dans le cadre d'une proposition unique et consolidée, appuyant la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;
2. *approuve* les ressources brutes qui s'élèvent à un montant de 203,8 millions de dollars au titre du budget institutionnel pour appuyer l'efficacité et la productivité organisationnelles et prend note que ces estimations incluent un montant de 31,4 millions de dollars pour le recouvrement des coûts pour d'autres ressources (contributions volontaires affectées) ;
3. *prend note avec satisfaction* de l'inclusion de lignes budgétaires distinctes pour l'audit interne indépendant et le bureau d'évaluation ;
4. *prend note* que, dans l'éventualité où le recouvrement des coûts réels est supérieur aux estimations incluses dans la proposition de budget, la différence pourra être utilisée pour des activités de gestion et permettre que des ressources plus ordinaires soient utilisées pour les activités du programme, demande au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif de rendre compte au Conseil d'administration de

son utilisation dans le contexte de la prochaine proposition budgétaire, et demande à ONU-Femmes de continuer à agir pour réduire le ratio de ses coûts de gestion ;

5. *prend note* du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (UNW/2017/9) et de la réponse d'ONU-Femmes au sujet du rapport de l'ACABQ (UNW/2017/CRP.11) ;

6. ayant à l'esprit la recommandation formulée par l'ACABQ au paragraphe 20 de son rapport (UNW/2017/9), prend acte de la proposition de créer cinq postes aux fonctions intergouvernementales normatives pour être incluses dans le budget ordinaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations unies pour la période 2018-2019 et convient que, dans le cas où ces postes sont approuvés par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, les dépenses correspondantes seront supprimées du budget institutionnel pour la période 2018-2019, ce qui augmentera les ressources à affecter aux activités du programme ;

7. *rappelle* la résolution A/RES/64/289 de l'Assemblée générale, dans laquelle les États membres décide que « les ressources requises pour répondre aux processus intergouvernementaux normatifs doivent être financées par le budget ordinaire et approuvées par l'Assemblée ; les ressources requises pour répondre aux processus intergouvernementaux opérationnels et activités opérationnelles à tous niveaux doivent être financées par des contributions volontaires et approuvées par le Conseil d'administration ».

8. ayant à l'esprit les recommandations formulées par l'ACABQ aux paragraphes 13 et 17 de son rapport (UNW/2017/9), l'ACABQ demande à ONU-Femmes d'examiner davantage ses propositions de revalorisation du poste de Chef de la comptabilité P5 à un poste de Directrice/Directeur adjoint/e, niveau D1, et du poste de Directeur d'évaluation D1 actuel au niveau D2, pour l'audit interne et l'évaluation ;

9. *demande également* à ONU-Femmes de revenir à l'arrangement organisationnel initial concernant la ligne hiérarchique de la Division des ressources humaines telle qu'elle figure dans les estimations budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2014-2015, et de tenir compte de cette modification dans l'annexe I des estimations budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

10. *demande* à ONU-Femmes de rendre compte des mesures concrètes qu'elle aura prises dans le cadre de la fonction d'audit interne et d'évaluation consolidée pour assurer une couverture appropriée des audits, le maintien de l'indépendance de l'évaluation et du contrôle, ainsi que les mesures prises pour assurer des liens effectifs entre l'audit et les services d'investigation externalisés, au moins quatre semaines avant la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration ;

11. *demande* à ONU-Femmes de rendre compte d'un plan d'audit transitoire fondé sur les risques, un plan pluriannuel pour la fonction d'audit et une charte d'audit et d'évaluation interne pour ONU-Femmes, au moins quatre semaines avant la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration.

Décision 2017/7 - Dialogue structuré sur la question du financement : Financement du plan stratégique pour la période 2018-2021 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* du rapport sur le dialogue structuré sur la question du financement : Financement du plan stratégique pour la période 2018-2021 d'ONU-Femmes, et encourage ONU-Femmes à engager davantage un dialogue structuré avec les États membres en vue de suivre, d'évaluer et poursuivre le niveau de financement qu'elle reçoit, y compris les ressources de base, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources prévues pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;
2. *reconnait* l'importance de disposer de ressources ordinaires suffisantes pour mener à bien pleinement et efficacement la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ; prend note que les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes de planifier à l'avance, d'être réactive et stratégique ; de renforcer leurs fonctions de contrôle (évaluation, audit et investigation) et de responsabilisation ; de contribuer à renforcer la cohérence et la coordination du système des Nations unies ; et de mobiliser d'autres ressources pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
3. *demande* à ONU-Femmes de continuer à améliorer l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilisation de son organisation et, à cet égard, de continuer à fournir des informations sur ses activités de programme, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration ;
4. *prend note* avec satisfaction du grand nombre de donateurs d'ONU-Femmes, et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, en particulier ses ressources de base, de préférence versées au début de l'année et/ou en temps voulu et, si possible, au moyen de promesses pluriannuelles ;
5. *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à fournir en temps voulu d'autres ressources (affectées) flexibles et conformes au Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;
6. *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à appuyer les mécanismes de financement commun des Nations unies et encourage ONU-Femmes à en tirer parti afin de réduire le nombre d'accords spécifiques conclus avec les donateurs et de renforcer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations unies ;
7. *demande* que les ressources soient distribuées de manière opportune et prévisible, afin d'assurer une planification efficace de la mise en œuvre intégrale du Plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément aux ressources disponibles d'ONU-Femmes ;
8. *demande* à ONU-Femmes de fournir des informations sur l'impact des accords spécifiques aux donateurs sur les coûts de transaction et l'efficacité d'ONU-Femmes, dans le cadre du prochain rapport d'ONU-Femmes sur le dialogue structuré concernant le financement.

Décision 2017/8 – Visite sur le terrain du Conseil d'administration d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *encourage* ONU-Femmes à organiser une visite annuelle sur le terrain, financée par des contributions volontaires, de cinq membres du Conseil d'administration

représentant chaque groupe régional, en accordant la priorité aux membres du Bureau et en tenant compte d'un principe de rotation au sein de chaque groupe régional, à un pays identifié en consultation avec le pays hôte et le Bureau ONU-Femmes ;

2. *encourage* ONU-Femmes à trouver les meilleures dispositions possibles pour maintenir les coûts de ces visites sur le terrain au niveau le plus bas possible, en couvrant les coûts de quatre régions, à l'exception du Groupe d'Europe occidentale et autres, en encourageant les États membres participants qui sont en mesure de le faire à couvrir tout ou partie de leurs coûts, et en proposant des visites coordonnées avec une visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM dans le même pays ou dans les pays voisins et en veillant à ce que la durée des visites reste raisonnable.

Décision 2017/9 - Réponse de la direction d'ONU-Femmes au rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que des rapports antérieurs du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations unies ;

2. *prend note* qu'en 2016, ONU-Femmes a reçu du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations unies sa sixième opinion d'audit sans réserve ;

3. *encourage* ONU-Femmes à donner la priorité à la mise en œuvre des quatre principales recommandations d'audit identifiées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

4. *encourage également* ONU-Femmes à continuer de renforcer la gestion des risques, la gestion financière, la gestion des programmes et des projets, la gestion des actifs, la gestion de la paie et des ressources humaines et les technologies d'information et de communications (TIC), tel que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations unies l'a indiqué pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

5. *encourage également* ONU-Femmes à donner pleinement suite aux cinq recommandations en suspens des rapports du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2014 et 2015 ;

6. *demande* à ONU-Femmes de présenter au Conseil d'administration la réponse plus détaillée de la direction au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations unies établi pour sa contribution au « Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers des fonds et programmes des Nations unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ».